Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 2.56. — TELEPHONE

Allo ! Allo !

L'ASSOCIATION DES ABONNES AU TELEPHONE RETOURNE AU MINISTERE DES P.T.T.

Une nouvelle délégation de la section de Roubaix-Tourcoing, de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone présentée par M. de Montébello ,est allée jeudi au Ministère du Commerce et des P. T. T. à Paris, pour faire connaître que la situation des services téléphoniques de Roubaix-Tourcoing était de plus en plus défavorable et signaler de nouveau le grave préjudice qui en résultait pour les industriels et commerçants.

La délégation a reçu l'assurance que cette situation était depuis plusieurs mois l'objet d'une nouvelle étude et qu'il y avait lieu d'espérer qu'elle allait bientôt prendre fin par la pose au Central téléphonique de Roubaix d'un nouveau matériel des plus perfectionnés. Mais il reste à résoudre certaines difficultés d'ordre financier, cette dépense devant s'élever pour l'Etat, à près d'un million de francs.

Les abonnés au téléphons de notre centre industriel peuvent donc envisager qu'ils auront prochainement satisfaction... ils peuvent, en tout cas, être certains que, forte de l'appui moral que lui donne ses nombreux adhérents, l'Association des Abonnés au Téléphone, continue inlassablement ses efforts pour atteindre ce but.

Lumière électrique et ripolin

On essaie de rajeunir notre vieil Hôtel des Postes.

L'Hôtel des Postes vieux bâtiment noir et sale, insalubre et délabré, poussiéreux branlant lamentable, est depuis quelques jours éclairé à l'électricité. Des lampes électriques puissantes ont remplacé les becs de gaz et bientôt on va passer au ripolin le plafond du hall.

Réjouissons-nous clients grincheux de l'Administration. Les contribuables ne sont plus seuls à... éclairer. Si nous continuerons à attendre des heures devant les guichets, du moins serons-nous enveloppés d'éblouissante clarté. Et quand nous reprocherons à un employé de s'être trompé, il pourra nous répondre avec raison, qu'il voit clair et qu'il ne prend pas des ampoules pour les lanternes.

Mais pourquoi diable a-t-on attendu que l'Hôtel des Postes tombât en décrépitude pour songer à l'éclairer convenablement et à ripoliniser son plafond

M. Lebureau est ainsi fait. Il demande à sa femme de broder ses pantoufles quand celles-ci sont devenues l'innommables savates.

LES VOLEURS SNT PARTOUT

M. Orlianges ,commissaire de police du 4e arrondissement, a reçu hier la plainte de Mme Watt au, cabaretière, rue de la Vigne, 86, à qui un habile filou a subtilisé 11 francs par le procédé classique du « rendez-moi ».

Une enquête est ouverte.

MUSELEZ VOS CHIENS

Pour avoir laissé divaguer leurs toutous sans collier ni muselière, des contraventions ont été dressées à :

Mme veuve Flateaux, née Marie Vetezoone 72 ans, concierge ,boulevard de Paris, 50 ; M. Paul Bécaert, 28 ans ,limonadier, rue du Grand-Chemin, 133; M. Pierre Copejans, 59 ans, apprêteur, rue Archimède cour Losfeld, 4. D'autre part, dix chiens errants ont été capturés par le service de la fourrière.

MALADE DANS LA RUE

Passant rue de Lannoy, vers quatre heures du soir, un ouvrier peigneur, Henri Bauters, 45 ans demeurant en garni rue de la Tuilerie, 2, est tombé malade et s'est affaissé sur le trottoir.

Relevé et examiné par M. le docteur Deleweiterie, Bauters a été transporté à l'hôpital de la Fraternité

FACHEUSE CONSEQUENCE D'UNE BOUSCULADE

Un accident peu banal s'est produit samedi vers midi un quart, rue de Tourcoing. Jules Derveaux, 15 ans, domestique chez M. Deleepaul-Boutens, marchand de pommes de terre, rue de Menin, 38, et demeurant rue de l'Alma, fort Fraser, 39, revenait en courant d'avoir fait une course pour son patron.

Par inadvertance, il bousculu au passage un écolier, Servais Lejeune, 12 ans, qui tomba. L'agent Dubocage, qui passait précisément releva l'enfant, lequel ne savait plus marcher et dut être transporté chez ses parents, rue de Tourcoing, 175

Requis M. le docteur Ballenghien vint examiner le petit blessé. Il constata une forte contusion à la cuisse gauche et prescrivit un repos d'une dizaine de jours

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT

Le rendez-vous mensuel des membres de cette Association a eu lieu samedi soir, dans la salle de l'entresol du Grand Café.

De nombreux Turgotins ont applaudi leur camarade Urbain Danel, dans une charmante causerie sur la Bretagne pittoresque.

La partie musicale et récréative a gaiement terminé cette réunion.

La Fête d'escrime de l'E. P. M.

VICTOIRE DE L'EQUIPE DE ROUBAIX

Hier, dès dix heures du matin, il y avait grande fête d'escrime dans le grand hall de la maison des A. rue de l'Hospice.

Le clou de la journée devait être la lutte courtoise que devaient se livrer des escrimeurs de Roubaix, détenteurs de la coupe depuis l'an dernier, pour la garder, et une équipe parisienne venue pour la leur disputer.

De dix heures du matin à midi il y a eu assaut général d'entraînement au fleuret, à l'épée, au sabre, à la baïonnette. Un public sympathique a longuement applaudi les escrimeurs.

LE BANQUET

A midi trente avait lieu au Grand Hôtel un banquet de plus de cent couverts.

M. le général Lebas, gouverneur de Lille présidait, ayant à sa droite MM. Binet, représentant de l'Union des Sociétés de préparation militaire de France ; G. Schiller, directeur de l'Ecole de préparation militaire de Roubaix ; Capitaine Poirmeur, officier d'état-major du 1er corps d'armée ; G. Duburcq, vice-président de la Fédération des A. des Ecoles laïques de Roubaix; capitaine Jacquemin ; Prot, inspecteur primaire ; capitaine Delerue ; V. Fort, professeur d'escrime de la préparation militaire.

A sa gauche : G. Coustou, président du Comité de patronage de l'Ecole de P. M. ; de Lauwereyns, président du Comité départemental de la P. M. ; R. Desreux, président administrateur de l'Ecole de P. M.; commandant Charpy, délégué par le colonel Proy, du 43me régiment d'infanterie; lieutenant Bourroux, de l'Union des Sociétés de P. M. ; J. De Rycke, vice-président de la Fédération des A. des Ecoles laïques de Roubaix ; Lefebvre, président de la Fédération d'Escrime du Nord ; Rouzé, directeur des exercices physiques de l'Union ; Wargnier, commissaire central.

Parmi les convives, citons encore : MM. E. Bueta, G. et L. Tiberghien, A. Chevalier, docteur Brocquet, P. Douai, A. Desprels et Wissocq, des Soldats Musiciens ; Masson, Lesage, A. Delbarre, P. et J. Guedin ; Coquard, Ribery, capitaine Beulque de Tourcoing, Ryzé, de Paris, etc...

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. le général Lebas, qui, excusant le général Franchet d'Esperey, commandant le 1er corps d'armée, dit tout l'intérêt que le général commandant porte aux œuvres de préparation militaire ; par M. Coustou, qui, en termes aussi choisis qu'élevés, dit toute sa foi dans l'œuvre que poursuit le lieutenant G. Schiller ; par M. G. Schiller, qui indique que c'est surtout à une fête d'escrime qu'on va assister, en fait ressortir les effets utiles et fait le plus grand éloge du maître d'armes Fort, que la salle entière ovationne longuement.

M. De Lauwereyns parle au nom du Comité de la P. M. du Nord, et M. Binet, avant de remettre une épingle souvenir au nom de l'Union des Sociétés de P. M. de France à MM. Coustou, Raoul Desreux, G. Duburcq, De Rycker, Fort, fait l'éloge de l'Ecole de Roubaix, de son directeur G. Schiller et du maître d'armes Fort.

Pour clore la série des discours, M .le général Lebas, avec une grande autorité, fait l'historique de l'escrime à travers les siècles et en montre la nécessité au triple point de vue militaire, physique et moral. Le général est acclamé puis les autorités se formant en cortège se dirigent rue de l'Hospice dans la maison des Amicales, où doit se continuer la lutte courtoise pour la Coupe Nationale Scolaire d'Escrime.

Les élèves de la P. M. en armes forment la haie et la clique sonne « aux champs » lorsque le général entre dans la salle des fêtes

L'ASSAUT

Les Anciens Soldats Musiciens saluent les autorités par la « Marseillaise » et les assauts de sélection commencent sous la présidence de M. Favier, vice-président de la Fédération d'Escrime du Nord. En voici les résultats :

L'Equipe du Département du Nord gagne la Coupe Nationale par 13 victoires et 5 défaites contre l'Equipe du Département de la Seine, qui a 5 victoires et 13 défaites.

Classement individuel. — Fleuret. — 1er, Folliot, de Roubaix, 3 victoires, 2 touches. — 2me, Giard, de la Seine, 2 victoires, 5 touches — 3me, Facinne, de Roubaix, 1 victoire, 6 touches. — 4me et 5me ex-aequo, Rodor et Poulet, de la Seine, 1 victoire, 7 touches.

Classement individuel. — Epée. — 1er et 2me ex-aequo, Folliot, de Roubaix, et Hélard, de Loos, 3 victoires, 0 touche. — 3me Famine, de Roubaix, 2 victoires, 1 touche. — 4me, Hector, de Paris, 1 victoire 2 touches.

M. Folliot est classé champion de France de la P. M pour l'escrime.

Avant la finale de la Coupe Nationale d'Escrime, la nombreuse assistance aux passes brillantes au fleuret de MM. Alezieu, adjudant-maître d'armes au 3me génie, et Herpin, adjudant maître d'armes au 33me d'infanterie, qui ont fait preuve de beaucoup de finesse.

L'assaut entre MM. Chizat, adjudant maître d'armes au 1er escadron du train, et Mans, sergent au 43me d'infanterie, a été très goûté.

MM. Vincent, maréchal-des-logis au 6e chasseurs à cheval et Vanhuffel, maréchal-de-logis au 21me dragons, ont été particulièrement brillants à l'épée. Finesse et souplesse.

MM. Fardoux, adjudant maître d'armes de l'Ecole militaire de Montreuil-s-mer, et Meerkerre, adjudant au 15me d'artillerie, ont fait montre, au fleuret, d'admirables qualités. Beau jeu, grande correction.

La victoire des Roubaisiens élèves du maître Fort, est accueillie par des cris de joie.

En somme, excellente journée pour l'E. de P. M. de Roubaix, pour son directeur M. G. Schiller, et pour le maître d'armes Fort.

Une quête faite par de gracieuses jeunes filles au profit de l'œuvre des Femmes de France a produit 40 fr.

THEATRES, FETES ET CONCERTS

LE PERE LEBONNARD AVEC SILVAIN

10e représentation de l'abonnement Baret

C'est à un spectacle de grand gala que l'impresario Ch. Baret nous convie. L'interprétation du *Père Lebonnard* par Silvain est assurément l'une des manifestations les plus considérables du théâtre de notre époque. Silvain s'y est fait acclamer en Europe, dans toutes les capitales.

Les grands comédiens italiens, allemands, anglais ont voulu jouer ce rôle, mais partout la palme est toujours revenue à Silvain, qui est vraiment un « Lebonnard » admirable, exceptionnel unique.

Le « Lebonnard » de Silvain est digne de prendre place à côté des créations les plus célèbres de la scène française : Ligier dans « Louis XI », Frédérick Lemaître dans « Robert Macaire », Paulin Ménier dans le « Courrier de Lyon », et Mounet-Sully dans « Œdipe-Roi ».

Cette sensationnelle représentation aura lieu au Théâtre-Hippodrome le dimanche 8 mars, en matinée.

Informations et Communications

COUPE DEPARTEMENTALE D'ESCRIME. — Le 22 février dernier, les épreuves de la Coupe Départementale d'Escrime de l'Union des Sociétés de Préparation militaire de France se sont tenues à Lille, dans le local du Sport Nautique.

La direction des épreuves était confiée à M. le lieutenant Grolard, président des Coupes Départementales, et le jury, sous la présidence de M. Favier, vice-président de la Fédération d'Escrime du Nord, était constitué de maîtres d'armes civils et militaires.

Quatre équipes étaient engagées : l'Ecole de Tir et d'Instruction militaire de la Fédération des Amicales laïques de Roubaix, l'Union Française de la Jeunesse de Lille, l'Ecole de Préparation militaire de Loos, l'Union Française de la Jeunesse de Loos.

La lutte, très ardente, donna lieu aux résultats ci-après :

1. Ecole de Tir et d'Instruction militaire de Roubaix, 41 victoires ;
2. Union Française de la Jeunesse de Lille, 29 victoires ;
3. Union Française de la Jeunesse de Loos, 29 victoires ;
4. Ecole de Préparation militaire, de Loos, 13 victoires.

C'est donc, pour la troisième fois, la Préparation Militaire de Roubaix qui conquiert la Coupe Départementale d'escrime et ce succès fait bien augurer des épreuves nationales qui doivent avoir lieu dimanche prochain.

L'équipe formée par l'Ecole de Tir et d'Instruction militaire de la Fédération des Amicales Laïques de Roubaix était constituée des élèves Folliot Fainne et Leleu, dont les succès et l'excellent entraînement font honneur à leur dévoué professeur, M. Victor Fort, maître d'armes de l'Ecole et du Lycée de Tourcoing

COMITE DE L'EPEULE ET DU TRICHON. — Réunion générale extraordinaire du comité et des membres des commissions le mardi, à 20 heures un quart, au siège du comité.

ETAT-CIVIL

de ROUBAI Xdu 1er mars 1914

Naissances. — Gérard Delsinne, rue Blanchemaille, 150. — Fernand Lemaire, rue Guizot, 8. *Décès.* — Félix Deruyffelaere, 44 ans, tisseur, rue Saint-Antoine, 34. — Jeanne Tant, 2 mois, rue Sébastopol, cour Chevalier, 4. — Marie Verné 45 ans, rue de Lorraine, 54. — Clotilde Gomme, 48 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Lucien Maertens 1 an, rue Descartes, Fort Sion, 14. — Camille Gavel, 90 ans, sans profession, rue Blanchemaille, 37.

Gazette Tourquennoise

DEFENSE D'ENTRER

Hier, le service de la sûreté a arrêté la nommée Lavenfosse Marie-Joséphine, née à Verviers, le 28 septembre 1872, servante ,demeurant rue du Touquet, 57, expulsée de France depui s1900, à la suite d'une condamnation pour vol.

EN PRENANT LE TRAM

Dimanche, vers une heure du matin, des agents de ronde ont ramassé sur la chaussée, près du kiosque de la Grande-Place, le nommé Jules Tavernier, 40 ans soigneur, célibataire, demeurant rue du Triez, 22, hameau du Mont-à-Leux, à Mouscron, qui déclara s'être foulé le pied gauche en montant sur le Mongy, à Wasquehal ,vers minuit dix.

Après avoir reçu des soins au poste central, le blessé a été reconduit chez lui.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En nettoyant son métier, une soigneuse des établissements Jules Desurmont fils, Mlle Elisabeth Dardoen, 16 ans, a eu la main comprimée entre le cylindre et les peignes. Ayant constaté une fracture du médius droit, le docteur a ordonné à la blessée un repos de trente jours.

— Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un tueur, G. Klersbulicke, 14 ans, demeurant rue du Brésil, a été comprimé par le chariot du métier. Quinze jours de repos.

— Un aide-rattacheur de l'usine Paul Jonglez fils, Fourneau Ernest, 21 ans, s'est sérieusement blessé à la jambe gauche en heurtant un rail.

Un mois de repos

THEATRES, FÊTES ET CONCERTS

THEATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui lundi 2 mars, à 8 heures, grande soirée populaire et extraordinaire aux prix les plus réduits, c'est-à-dire : fauteuils, 1 fr. 50 ; premières galeries de face, 1 fr. ; premières galeries de côté, 0 fr. 75 ; secondes galeries, 0 fr. 50. Le chef-d'œuvre de Robert Planquette : LES CLOCHES DE CORNEVILLE, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux. Orchestre dirigé par M. Roberval, 1re chef

— Jeudi 5 mars, soirée de gala avec le concours de Mlle Lovelly, de l'Opéra-Comique, et de M. Lambert-Janet, une seule représentation de LUCIE DE LAMERMOOR, opéra en 4 actes, musique de Donizetti

M. Santara a apporté tous ses soins pour mettre en valeur les mélodies célèbres du vieux maître italien. C'est ainsi qu'au nom de M. Grillaud, chargé du rôle d'Asthon, viendront se joindre ceux de MM. Decfesne, Storel et Pignel, qui ont bien voulu accepter sans complaisance d'interpréter des rôles secondaires.

Donc, belle soirée en perspective. Orchestre complet dirigé par M. Robroval.

Service de voitures après le spectacle pour Roubaix et Mouscron desservant la Malcense et la Croix-Rouge (0 fr. 50 par personne).

La location est ouverte.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 1er mars 1914

Naissances. — Néant.

Décès. — Richard Elisa, 71 ans, sans profession, rue d'Havré, 3. — Vlamynck Marie, 17 ans, doubleuse, rue du Général Souham, 199. — Tiberghien Emile, 53 ans, industriel, rue de Lille, 84

RHUMATISANTS

GOUTTEUX & ARTHRITIQUES

Si vous voulez en finir avec vos douleurs, il importe de ne plus prendre l'effet pour la cause. Il y a des calmants qui endorment la douleur pendant quelques jours, mais il n'y a qu'un seul remède qui s'attaque à la racine même du mal et qui guérisse radicalement : c'est le **Traitement du Chartreux**, le plus puissant antirhumatismal connu, absolument inoffensif, véritable providence pour tous les arthritiques, qui peuvent, à tout âge et avec la certitude de guérir promptement et radicalement, se soigner eux-mêmes sans rien changer à leur régime et à leur genre de vie habituels. — Brochure gratuite et franco. — **MALAVANT**, 19, rue des Deux-Ponts, à Paris, et toutes pharmacies. (Voir aux annonces.)

LILLE

Femmes en couches Familles nombreuses

POUR LILLE, L'APPLICATION DES LOIS D'ASSISTANCE, LES CONCERNANT, REMONTE AU 1er JANVIER. — COMMENT LES INTERESSES POURRONT TOUCHER.

C'est à partir du 1er janvier de cette année que doivent être appliquées les nouvelles lois pour l'Assistance aux femmes en couches et aux familles nombreuses.

Par suite de certaines circonstances, à Lille, notamment, la « mise en train » de l'application de ces lois a été longue.

Maintenant on est fixé. On sait que ces lois doivent être appliquées dès la date du 1er janvier et que les intéressés toucheront les secours qui leur sont dûs à partir de cette date.

Mais ce qu'on ne sait pas ou qu'on sait mal, ce sont les conditions et les formalités à remplir pour bénéficier des nouvelles lois d'assistance.

C'est ce que nous allons exposer.

Pour les femmes en couches

CELLES QUI ONT DROIT AU SECOURS

Selon la loi, sont appelées à profiter de l'Assistance aux femmes en couches, les femmes privées de ressources suffisants, et salariés en travaillant chez autrui. Une modification de la loi a par la suite compris également parmi les bénéficiaires, les femmes travaillant chez elles pour le compte des autres.

LE MONTANT DES ALLOCATIONS

Les secours prévus se divisent en deux parties.

Les uns, — un franc par jour — peuvent être accordés pendant les quatre semaines qui précèdent l'accouchement.

Les autres — 1 fr. 50 par jour — sont accordés pendant les quatre semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

DES SECOURS AVANT L'ACCOUCHEMENT

Pour bénéficier des secours avant » il faut fournir en même temps que la demande adressée au maire, un certificat médical délivré par un médecin de l'Assistance médicale gratuite constatant qu'il y a danger, pour la future maman, si elle continue à travailler.

L'urgence est alors déclarée pour ces cas spéciaux.

DES SECOURS APRES L'ACCOUCHEMENT

Pour les cas généraux de demandes de secours « après » il suffit de faire au maire cial délivré à la Mairie ou à la Préfecture.

ENQUETE ET CONTROLE

Le maire envoie cette demande au Bureau de Bienfaisance qui est chargé de l'application de la loi et qui fait une enquête sur le cas de l'intéressée pour savoir si cette dernière remplit toutes les conditions requises.

Si ces conditions sont remplies, les secours sont payés sous le contrôle des inspectrices du Bureau de Bienfaisance qui s'assurent que l'accouchée garde le repos de quatre semaines prescrit par la loi.

Les femmes accouchées de décembre à mars ont droit aussi à des secours

LE SECOURS RETROACTIF

On s'est demandé si les femmes ayant accouché depuis le début de cette année pouvaient maintenant réclamer le secours d'assistance.

C'est indiscutable. Les femmes accouchées même pendant les dernières semaines de décembre ont droit au secours rétroactif. Elles n'ont qu'à faire leur demande de la façon indiquée ci-dessus pour recevoir le secours « d'après », car il ne faut plus penser au secours « d'avant » qui ne peut plus être justifié.

POUR LES ASSISTES DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Il en est de même pour les femmes en couches qui ont touché des secours du Bureau de Bienfaisance dont elles sont assistées.

Depuis le 1er janvier, le Bureau de Bienfaisance a en effet délivré aux femmes en couches assistées : 209 bons d'accouchements à 10 francs, 105 secours de couches à 5 fr., 120 primes de repos à 5 francs, soit au total 3125 francs.

Mais ces secours n'ont rien à voir avec ceux prévus par la loi.

LE MAUVAIS TOUR MUNICIPAL EST DEJOUE

La Municipalité lilloise, qui avait pensé escamoter les secours du premier trimestre de cette année a bien encore songé à faire défalquer des secours à accorder, les sommes versées précédemment par le Bureau de Bienfaisance aux femmes en couches assistées.

Heureusement, il ne faut pas avoir de crainte. Aucune déduction ne peut être faite des secours à payer. A la Préfecture, on nous a formellement déclaré à ce sujet : « C'est absolument impossible. Ce serait une irrégularité. Les intéressées ne doivent pas se prêter à cette manoeuvre illégale qui leur serait préjudiciable ».

Ajoutons que jusqu'à présent 26 demandes de secours seulement ont été formulées.

Pour les familles nombreuses

7 fr. 50 PAR MOIS ET PAR ENFANT A CES CONDITIONS

Il y a trois catégories de familles nombreuses qui peuvent bénéficier de la loi d'assistance.

D'abord, celles dont le père et la mère élèvent au moins quatre enfants âgés de moins de treize ans. L'allocation qui est de 7 fr. 50 par mois leur est due pour le quatrième enfant et chacun des suivants.

S'il y a six enfants dont l'aîné seulement a plus de treize ans, la famille a droit à double allocation.

Puis il y a les familles dont le père est veuf ou abandonné par sa femme. Il faut qu'elles comptent au moins trois enfants de moins de treize ans pour que le troisième et les suivants touchent l'allocation. Si il y a six enfants dont cinq ont moins de treize ans la famille a droit à triple allocation.

Enfin, il y a celles dont la mère est veuve ou abandonnée par son mari. Elles devront avoir au moins deux enfants de moins de treize ans pour toucher l'allocation pour le second et les suivants.

Si il y a six enfants dont cinq ont moins de treize ans, la famille a droit à quadruple allocation.

LE MINIMUM DE RESSOURCES

Le Bureau d'Assistance de Lille a fixé le minimum de ressources de la famille nécessitant le secours à 5 francs par pour un enfant, 6 francs pour deux, 7 fr. pour trois, etc...

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour obtenir l'allocation, en remplissant les conditions nécessaires, il faut formuler une demande au maire en y joignant l'extrait de naissance des enfants et un extrait du rôle des contributions ou un certificat de non imposition.

LES SECOURS DE BIENFAISANCE NE SERONT PAS RETENUS

C'est le Bureau de Bienfaisance également chargé de l'application de cette loi qui procédera à la constitution du dossier et à la distribution des secours.

La même question que pour les femmes en couches s'est posée pour les familles nombreuses assistées par le Bureau de Bienfaisance.

Comme elles ont touché des secours du Bureau depuis le 1er janvier — 1639 familles lilloises ont reçu ainsi 8075 francs de secours en argent et pour 13 188 francs de secours en pain, soit 21.263 francs — ces secours leur seront-ils déduits des allocations prévues par la loi ?

La réponse est la même que pour les femmes en couches. Ces secours sont distincts et ne peuvent être confondus. Les allocations doivent être versées intégralement aux familles nombreuses qui ont été assistées « à côté » par le Bureau de Bienfaisance.

Notons pour finir que 1700 familles ont déjà adressé leur demande de secours.

L'Assistance a vraiment du bon.

L. L.-M.

La pègre au travail

LES VOLEURS DE LINGE

Trois arrestations

Nous avons relaté dans quelles circonstances la police avait arrêté Fernand Ayt, 23 ans, manoeuvre de maçon, rue Fombelle, 80, impliqué dans un vol de trois paniers de linge commis au préjudice de M. D., domicilié rue de Turenne.

M. Mugniez, commissaire, chargé de l'enquête, a procédé dans la journée d'hier à des perquisitions qui firent découvrir le linge volé, et provoquant l'arrestation de 2 femmes. Ce sont les nommées Rosalie Capon, 34 ans, cabaretière, rue de Bailleul, 33, propriétaire de Neyt, et Adrienne Reynaert, 18 ans, varoueuse, amie du manoeuvre de maçon.

Les deux femmes furent déférées au parquet sous l'inculpation de complicité de vol par recel.

M. Gobert, juge d'instruction, chargé de cette affaire, après interrogatoire, laissa la fille Reynaert en liberté provisoire.

Une certaine quantité de linge a également retrouvée chez la mère de la cabaretière, qui ne sera pas inquiétée, car elle ignorait la provenance.

Deux apprentis cambrioleurs

Ils sont confiés à l'Assistance publique

Les jeunes Henri Vroman, 10 ans, et Georges Decaene, 12 ans, habitant Fives. Tous deux étaient voisins et avaient les mêmes goûts. Un beau jour, ils résolurent de s'introduirent dans un appartement de la rue de l'Eglise Saint-Louis. Là, ils s'emparèrent de maints objets appartenant à une cabaretière.

Arrêtés au moment où ils quittaient le théâtre de leurs exploits, ils furent remis en liberté.

Le 21 février, c'est-à-dire deux jours plus tard, ces petits chenapans opéraient chez une épicière de la rue Rabelais, à Saint-Maurice. Des agents leur mirent à nouveau la main au collet.

Ces deux précoces vauriens ont comparu hier devant le Tribunal correctionnel, sous l'incupation de vol.

Après l'audition des témoins, le tribunal décida que Vroman et Decaene seraient confiés à l'Assistance publique.

POUR LA CORRECTIONNELLE

Des amateurs de jambon

Les nommés Alfred Delmart, 17 ans, journalier et Léopold Loez, 16 ans, qui volèrent au marché de Wazemmes un jambon et du fromage passeront devant le tribunal correctionnel à la date du 7 mars.

Le sieur René Duvinart 22 ans, qui était impliqué dans cette affaire bénéficie d'un non-lieu.

Comment arriveni les accidents

EN BAS DU CAR

Vers midi et demi, M. Emile Genevrier, 35 ans, marchand de journaux, demeurant rue Malakoff, 3, se trouvait sur la plate forme arrière d'un car Mongy.

Au moment où celui-ci passait à une courbe, rue de Bouvines, une brusque secousse se produisit et M. Genevrier fut projeté sur la chaussée.

Relevé avec des confusions aux reins, le marchand de journaux fut transporté à son domicile après avoir reçu les soins d'un docteur.

Il subira une incapacité de travail de plusieurs jours.

TOUJOURS LA RAGE

Le Maire vient de prendre l'arrêté suivant :

« Notre arrêté du 16 janvier 1914 réglementant les conditions dans lesquelles les chiens peuvent être autorisés à circuler sur le territoire de Lille est prorogé jusqu'au 20 avril 1914, un cas de rage ayant été constaté le 20 février courant ».

COLLISION RUE DE TOURNAI

Hier samedi, vers 10 heures 40 du soir, la voiture des Postes conduite par le charretier Maetens, revenait de la gare porter les courriers, lorsque traversant la rue de Tournai pour entrer dans la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, elle fut tamponnée par le car G n. 544 venant de Fives.

Dans la collision, la roue gauche du véhicule fut avariée.

LA VIE DES LILLOIS

L'Etat-Civil de Lille a enregistré du 15 au 21 février 1914 : 99 naissances, 49 masculins dont 9 illégitimes et 50 féminins sont 12 illégitimes.

9 mort-nés : légitimes 3 masculins, 2 féminins illégitimes.

65 mariages.

86 décès : 47 masculins et 39 féminins dont 12 masculins et 7 féminins ont eu lieu dans les hôpitaux.

Les principales causes de ces décès sont : Tuberculose pulmonaire, 10 cas ; pneumonie 4 cas, broncho-pneumonie 3 cas, cancer 4 cas, hémorragie et ramollissement du cerveau 6 cas, maladies organiques du cœur 4 cas, gastro-entérite 5 cas, autres causes de décès, 3 cas.

Il a été déclaré au Bureau d'Hygiène 2 cas de fièvre typhoïde dont un cas à Saint-Sauveur et un cas à Wazemmes.

IL EST CHARMANT, LE FRERE !

Hier matin débarquait à Lille, Mme Marcelle Momont-Dubois, cabaretière à Lièvin, qui venait, en compagnie de sa mère et de son frère François ,17 ans, dans la capitale des Flandres, pour effectuer des achats.

La cabaretière et sa suite se rendirent dans un magasin d'habillement de la rue Esquermoise. Tout l'étalage tentateur avait « tiré » l'œil de l'acheteuse.

Tandis que Mme Momont se débarrassait de son manteau pour essayer des vêtements, son frère, un chenapan qui vient de sortir de prison, s'élança sur elle et subtilisa dans sa poche un portemonnaie contenant 195 francs, puis il prit la fuite.

La cabaretière, dépouillée, se mit à la poursuite de son charmant frère, mais elle ne put le rejoindre. Elle n'eut alors pour toute consolation que le dépôt d'une plainte entre les mains de M. Lamour, commissaire du 1er arrondissements, qui fait rechercher le voleur fuyard.

MALACEÏNE

Un parfum subtil, des qualités adoucissantes reconnues font de la Crème Malaceïne un produit de valeur et d'élégance qui complète et parfait la toilette féminine. En vente partout. 1 franc, 2 fr., 3 fr., suivant grandeur.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Révision des listes électorales

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE

A l'audience du Tribunal de Justice de Paix d'hier, Me Spriet, avocat, a rappelé, au nom d'un tiers électeur, plusieurs affaires concernant les constestations en inscription ou en radiation sur les listes électorales des communes de Deûlémont, Comines, Quesnoy-sur-Deûle et Verlinghem.

Malgré les protestations des avocats des parties adverses, Me Spriet fournit au tribunal des preuves évidentes sur les faits motivant des demandes en radiation ou en inscription, à propos desquelles des débats eurent lieu le 19 février dernier, aucune explication n'ayant pu être fournie ce jour-là.

Les jugements concernant ces affaires seront rendus jeudi prochain.

DOUAI

ET LES MŒURS ?

La police a mis en état d'arrestation pour attentat aux mœurs le sieur Charles Lebel, journalier à Douai.

LES COQS

Un malandrin que la police recherche a dérobé deux coqs de combat et du linge dans la cour de la maison d'habitation de M. Eugène Lecoq, cabaretier, rue d'Arleche.

LES PRODUITS DE L'OCTROI

En février dernier, l'octroi de Douai a rapporté la somme de 80,500 fr. 73 contre 77,494 fr. 05 dans la même période de 1913. Augmentation de 3,006 fr. 44.

LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE

Les deux premiers mois de l'année 1914 ont produit la somme de 174,516 fr. 67. En 1913, même période, 165,566 fr. 42. Augmentation : 8,950 fr. 25.

AU THEATRE « L'Occident »

Nous rappelons que **L'Occident** nous sera donné très prochainement.

Voilà une bonne nouvelle pour les abonnés et habitués des Tournées Ch. Baret, qui attendent avec une vive curiosité le dernier grand succès de M. H. Kistemaeckers, l'auteur acclamé de « La Flambée », de « L'Instinct » et de « L'Embuscade ».

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LALLAING

VOL DE VÉLO. — Le mineur polonais Martin Czapienski, âgé de 27 ans, a quitté Lallaing pour une destination inconnue après avoir enlevé la bicyclette de son compatriote Jean Kachecki, demeurant lui aussi à Lallaing.

La machine avait une valeur de 200 francs.

SOMAIN

LES BONS TUYAUX. — Un malfaiteur a dérobé de nombreux tuyaux en plomb chez M. Pidoux, industriel. Le préjudice causé est de 100 francs environ.

VALENCIENNES

Scène de violences

UN INDIVIDU A UNE LEVRE COUPEE

Au cours d'une rixe à l'estaminet Bernard, avenue du Quesnoy, le sieur Joseph Thonnard journalier à Anderlues (Belgique), a été grièvement mordu à la lèvre inférieure par un sieur Alcide Boucq, chaudronnier, à Marly.

Un morceau de chair a été arraché.

Boucq a été arrêté.

POUR LA CORRECTIONNELLE

M. Coupillaud, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel le nommé Ernest Michel, 35 ans, mineur et la femme Dupont de Condé, pour violences et privation de soins à leurs enfants : François Crombez, mineur à Quiévrechain, pour infraction à la police des mines.

SOUS LES DRAPEAUX

Le nommé Philippe Johu, du recrutement de Reims, insoumis de la classe 1913, a été arrêté par la gendarmerie et remis entre les mains de l'autorité militaire.

FEDERATION COLOMBOPHILE

La commission administrative de la Fédération colombophile militaire de l'arrondissement informe les colombophiles de l'arrondissement que sa réunion générale aura lieu à son siège, avenue de Condé, le dimanche 8 mars, à cinq heures du soir.

LES FAUSSES TRAITES

Emile Hebbelin, 34 ans, comptable à Lille, rue Arago, arrêté ainsi qu'on le sait sous l'inculpation d'escroquerie, se trouve depuis quelques jours à la maison d'arrêt.

Il sera prochainement entendu par M. Coupillaud, juge d'instruction.

UN GALOPIN QUI PROMET

M. Paul Graver, coiffeur, rue de Famars, a surpris un galopin d'une dizaine d'années dérobant de l'argent dans le tiroir du comptoir.

Dimanche dernier, M. Graver avait déjà été victime d'un vol de quinze francs.

NOS ARTISTES

Le concours d'admission à l'Ecole des Beaux-Arts (section d'architecture), vient d'avoir lieu.

Ont été déclarés admissibles aux épreuves de dessin et de modelage : MM. Jean Brignoti et Jules Schier, de Valenciennes, tous deux élèves de M. Dusart

***

M. Eugène Chigot vient d'être désigné membre du jury du Salon des Artistes français.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

AU TRAVAIL. — A la Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain-Anzin, Adolphe Fantui, 16 ans, manœuvre, s'est blessé au pied gauche.

— Eugène Flavignies 19 ans, manœuvre, s'est blessé au pied gauche.

— Chez Mme Vve Lefebvre, rue Marceau, le menuisier Louis Bara, 55 ans, s'est blessé au pied gauche.

MORTAGNE

LE RÈGLEMENT DE COMPTES. — Une discussion à propos du règlement d'un compte de consommations à l'estaminet Toussaint-Dupont s'était élevée entre les nommés Evrard Rombaut, zingueur et Léon Lecomte. Au cours de la querelle, ce dernier porta plusieurs coups de poing à Rombaut.

ESCAUDAIN

LA MONTRE MARCHE. — En l'absence de Mme Jean Dury, cabaretière, rue Marceau, une fillette se présenta à l'estaminet pour solliciter une aumône.

La petite mendiante et l'enfant des époux Dury jouèrent ensemble quelques instants. Avant de se retirer, la fillette fouilla, paraît-il ,le tiroir du comptoir et y prit une montre en nickel, estimée 10 francs.

VIEUX-CONDE

QUE D'ARETES ! — M. Lentrebecq, garde-pêche au service de M. Dumoulin, a constaté la disparition de cinq kilos de poisson, ensemencés 25 francs, qu'il avait placés dans un réservoir de l'étang de Chabaud-Latour.

PAS-DE-CALAIS

BILLY-MONTIGNY

UNE RIXE AU COUTEAU

Une scène de coups s'est produite au cabaret Rosa, rue de Rouvroy, n. 9.

Un algérien Larabi Allah, 28 ans, mineur à Billy-Montigny a reçu plusieurs coups de couteau à la tête.

Il porte des plaies superficielles qui entraîneront un chômage de dix jours.

Hennebois François, 36 ans, de Sallaumines, en voulant empêcher cette rixe, a reçu un coup de couteau à la main.

Les sieurs Vallet Joseph, 31 ans,